

INTRODUCTION

Faisant suite aux volumes 7 et 8 qui traitent des premières années de la Seconde Guerre mondiale, avant l'entrée en scène du Japon et des États-Unis, le présent ouvrage expose l'évolution de la politique canadienne vers le milieu de la guerre et plus précisément du 7 décembre 1941, date de l'attaque japonaise sur Pearl Harbor, jusqu'à la fin de 1943. Le Canada cherche toujours à définir son rôle, mais durant cette période, l'attention passe de la nature de l'engagement du Canada à titre de "deuxième puissance militaire du Commonwealth après la Grande-Bretagne" (volume 8, p. viii) à la place qu'il doit occuper au sein des alliés dont les grandes puissances dominent l'effort de guerre. Cette tentative est primordiale non seulement en raison de l'intérêt que les Canadiens portent à la conduite de la guerre, mais aussi à cause de l'influence qu'auront les précédents créés sur leurs intérêts une fois la guerre terminée. Les circonstances allaient mettre à l'épreuve la souveraineté du Canada et sa capacité sur la scène internationale et allaient permettre d'établir le degré de reconnaissance auquel le Canada pourrait s'attendre pour sa contribution à la victoire.

Au milieu de la guerre, l'organisation du ministère des Affaires extérieures reste la même que celle décrite dans l'introduction du volume 7 à la page xii. En raison de leur répercussions au pays, les plus importants changements à intervenir dans la représentation diplomatique (chapitre I) sont sans contredit la rupture des relations diplomatiques avec le gouvernement de Vichy et la nomination d'un représentant auprès du Mouvement de la France libre, d'abord à Londres puis à Alger. Règle générale, le gouvernement, conscient du manque de personnel compétent, évite d'ouvrir de nouvelles missions à l'étranger, bien qu'il se laisse fléchir dans certains cas. De plus, il y a deux initiatives qui sont liées à des buts précis de la politique canadienne. Afin de contribuer à l'évolution constitutionnelle de l'Inde au sein du Commonwealth, on pense nommer un haut commissaire en Inde mais rien n'est décidé. Puis, soucieux de promouvoir ses intérêts aux États-Unis, il établit un consulat général à New York. Certaines modifications aux conventions de la diplomatie et des raisons de prestige amènent le Canada à élever ses légations à l'étranger au rang d'ambassades, à commencer par les États-Unis. Témoignant de la complexité croissante des relations internationales du Canada, ces changements — en particulier l'établissement du consulat général — signalent la nécessité d'examiner le rôle du ministère des Affaires extérieures et celui du service des délégués commerciaux du ministère du Commerce en vue d'éviter les conflits et la confusion quant aux responsabilités. Aussi résolut-on d'instituer un comité interministériel chargé d'étudier la question et de faire des recommandations sur la coordination des services.

Il va sans dire qu'en 1942-1943 la guerre est au premier plan des préoccupations diplomatiques du Canada (chapitre II). L'attaque sur Pearl Harbor met un terme aux démarches diplomatiques décrites dans les chapitres VI et VII du volume 8 et ajoute un nouveau théâtre de guerre qui allait bientôt éprouver les Canadiens lors de la chute de Hong Kong. On se méfie désormais des Japonais du Canada et il semble que leur avenir posera des problèmes sur le plan des relations extérieures. Or, en 1942 et 1943, le Canada n'est pas directement impliqué dans la guerre du Pacifique et, au nombre des conséquences de Pearl